

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR  
L'EFFONDREMENT D'UNE PARTIE DU  
VIADUC DU BOULEVARD DE LA  
CONCORDE À LAVAL**

---

**ASSOCIATION PROFESSIONNELLE  
DES INGÉNIEURS DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
2954, boul. Laurier, bureau 600  
Québec (Québec), G1V 4T2  
Téléphone : (418) 683-3633  
Télécopieur : (418) 683-6878

Requérante

---

**DEMANDE DE RÉCUSATION DES COMMISSAIRES  
PIERRE-MARC JOHNSON ET ARMAND COUTURE**

---

**AU SOUTIEN DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE RÉCUSATION, LA REQUÉRANTE  
EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Par une décision du 15 mars 2007, la requérante s'est vue accorder le statut d'intervenante devant cette commission avec les droits et obligations décrits dans les règles de procédure et de fonctionnement que cette Commission a édictées.
2. La requérante estime qu'elle doit demander la récusation du président de cette Commission, M. Pierre-Marc Johnson, pour les motifs suivants :
  - a) Quelques minutes avant minuit le 13 mars 2007, soit le soir du débat des chefs des trois principaux partis politiques présents aux élections du 26 mars 2007 pour former le Gouvernement du Québec, il a émis un communiqué destiné de façon évidente à répliquer aux propos tenus lors de ce débat et initiés par les affirmations de M. Mario Dumont, chef de l'Action démocratique du Québec.
  - b) Suivant M. André Sormany de cette Commission, il a communiqué avec le chef du cabinet du Premier Ministre Jean Charest le même soir (13 mars 2007) pour l'informer du communiqué dont il venait de demander la diffusion.

- c) Le communiqué et l'appel téléphonique au chef du cabinet du Premier Ministre ont été très mal reçus par le chef de l'Action démocratique du Québec, M. Mario Dumont, qui a questionné l'impartialité de M. Pierre-Marc Johnson qui y a vu une tentative d'aider le Parti Libéral du Québec et le Premier Ministre, M. Jean Charest.
- d) D'autres personnes ont commenté ces agissements de M. Pierre-Marc Johnson. Plusieurs opinions ont été largement diffusées dont :

- Le chroniqueur Jean-Jacques Samson écrit :

« Le communiqué émis à 23h52, mardi, par le président de la commission, Pierre Marc Johnson, pour réaffirmer son indépendance, est un peu louche. L'ex-premier ministre péquiste est un ami, on le sait, du ministre libéral du Développement économique Raymond Bachand, qu'il a soutenu en campagne électorale. Cet empressement n'a pas aidé à dégonfler le ballon, il a au contraire rendu les gens des médias plus suspicieux. Une réserve aurait été de mise pendant que le pouvoir politique et l'appareil administratif se dépêtraient avec ce pseudo scandale. »

- Un ex-ministre de la Justice, M. Marc Bellemarre, écrit :

« Si Pierre-Marc Johnson pouvait prétendre jusqu'à aujourd'hui à une quelconque objectivité à la tête de la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde, tout indique qu'il l'a maintenant perdue.

(...)

À mon avis, le geste posé par M. Johnson est regrettable et irréfléchi.

(...)

M. Johnson a eu tort de s'immiscer dans cette affaire délicate.

(...)

Son intervention sentait la promiscuité à plein nez, une perception absolument incompatible avec l'indépendance et le détachement dont il doit faire preuve tout au long de son mandat, en tout état de cause.

L'intervention, sur le fond comme sur la forme, était de nature politique, qu'il le veuille ou non. Le contexte électoral à son paroxysme, le statut des protagonistes et le volet hautement émotif de cet événement tragique ne

trompent pas. On se demande bien comment cette commission pourrait dorénavant avoir le détachement requis pour blâmer le gouvernement Charest en relation avec l'événement de la Concorde.

(...)

Tout ça fait plutôt clique. La clique des irréprochables. La clique qui se protège. Dans *La Presse* du surlendemain, le jeudi 15 mars, on en apprenait un peu plus alors que M. Johnson affirmait avoir parlé directement avec le chef de cabinet du premier ministre Charest peu après l'émission du communiqué. Une révélation qui est loin d'améliorer les choses. Imaginez un instant le juge Gomery communiquer avec le bras droit de Paul Martin deux heures après un débat électoral où ce dernier aurait été apostrophé sur le scandale des commandites ... Non, me direz-vous. Inimaginable. »

3. La requérante soumet qu'un citoyen raisonnablement informé risque de penser que M. Pierre-Marc Johnson n'a pas l'indépendance et l'impartialité nécessaires pour diriger cette Commission et en être un commissaire et prend à témoin les commentaires résumés ci-dessus très largement diffusés.
4. La requérante estime néfaste qu'une large proportion de citoyens puissent avoir un doute quant à l'indépendance et l'impartialité de M. Pierre-Marc Johnson et demande conséquemment qu'il se recuse.
5. La requérante estime qu'elle doit demander la récusation du commissaire M. Armand Couture pour les motifs suivants :
  - a) Cette Commission aura à examiner le travail de la firme d'ingénierie Desjardins Sauriol qui a conçu le viaduc de la Concorde et qui a surveillé l'exécution des travaux lors de sa construction.
  - b) La firme d'ingénierie autrefois connue sous le nom de Desjardins Sauriol a été décrite dans le journal *La Presse* comme étant la compagnie mère de Dessau-Soprin. Elle a d'ailleurs ses locaux à la même adresse. Sur son site internet, Dessau-Soprin indique avoir été fondée en 1957 et que la firme Desjardins Sauriol est devenue Dessau-Soprin.
  - c) Le fils de M. Armand Couture, M. Luc Couture, est ingénieur chez Dessau-Soprin. Cet état de fait a été rapporté par *La Presse*, un journal à large diffusion, sous le titre « CERTAINES RELATIONS PASSÉES ET PRÉSENTES SUSCITENT UN MALAISE ».

6. La requérante soumet qu'un citoyen raisonnablement informé risque de penser que M. Armand Couture, vu les faits énoncés aux allégations contenues aux paragraphes 5, 6 et 7 des présentes, n'a pas l'indépendance et l'impartialité nécessaires pour être l'un des trois commissaires de cette Commission.
7. La requérante estime néfaste qu'une large proportion de citoyens puissent avoir un doute quant à l'indépendance et l'impartialité de M. Armand Couture et demande conséquemment qu'il se récuse.

**PAR CES MOTIFS**, la requérante prie M. Pierre-Marc Johnson et M. Armand Couture de se récuser.

QUÉBEC, ce 27 mars 2007

---

**GRONDIN, POUDRIER, BERNIER**

(M<sup>e</sup> Jean Morin)

500, Grande Allée Est, bureau 900

Québec (Québec) G1R 2J7

Téléphone : (418) 683-3000

Télécopieur : (418) 683-0677

**Procureurs de la requérante**

## AFFIDAVIT

Je, soussigné, MICHEL GAGNON, domicilié et résidant au 2705 Morgan, Québec (Québec), G1W 4R9, déclare ce qui suit :

1. Je suis le président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec;
2. J'ai pris connaissance des *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission telles qu'adoptées le 12 décembre 2006 et m'engage à les respecter;
3. Tous les faits mentionnés dans la requête ci-jointe sont vrais.

**ET J'AI SIGNÉ :**

---

MICHEL GAGNON

Déclaré sous serment devant moi à Québec  
ce 27 mars 2007

---

Commissaire à l'assermentation

**AVIS**

M<sup>c</sup> Michel Décary, procureur, M<sup>c</sup> Marie Cossette, procureur adjoint  
pour la Commission d'enquête sur le Viaduc de la Concorde  
Tél : (514) 864-1290

M<sup>c</sup> Pierre Arguin, avocat  
pour le ministre des Transports du Québec  
Tél : (514) 873-7074

M<sup>c</sup> Jean-Claude Hébert, avocat  
pour InterState Paving  
Tél : (514) 284-2351

M<sup>c</sup> André Guérin, avocat  
pour la Ville de Laval  
Tél : (450) 978-5871

M<sup>c</sup> Marc Prévost, avocat, M<sup>c</sup> Laurence Gauthier, avocate  
pour M. René Therrien, M. Gilles Dupaul, les employés et les associés de Desjardins Sauriol  
Tél : (514) 878-1865

M<sup>c</sup> Normand D'Amour, avocat  
pour l'Ordre des ingénieurs du Québec  
Tél : (514) 875-4308

Monsieur Denis de Belleval  
pour la Coalition pour l'entretien et la Réfection du réseau routier du Québec  
Tél : 529-5139

**PRENEZ AVIS** que la présente demande de récusation sera présentée devant la Commission le jeudi 29 mars 2007, à 20h00, au 500, boul. René-Lévesque Ouest, 17<sup>ième</sup> étage, Salle 17.304 à Montréal.

**VEUILLEZ VOUS GOUVERNER EN CONSÉQUENCE.**

QUÉBEC, ce 27 mars 2007

---

**GRONDIN, POUDRIER, BERNIER**  
S.E.N.C.R.L.  
Procureurs de la requérante